



Doc. 16413
22 juin 2026

La démocratie, les droits humain et l'État de droit en Iran

Amendement¹ n° 1

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 17.2, insérer le paragraphe suivant:

«gardant à l'esprit les graves répercussions sur la sécurité pour les États membres du Conseil de l'Europe soulignées dans la Résolution 2570 (2024) «La situation en Iran et la protection des défenseurs et défenseuses iraniens des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe», appelle à une coordination renforcée entre les États membres du Conseil de l'Europe et les partenaires internationaux pour contrer la prolifération des véhicules aériens sans pilote (UAV) iraniens et des technologies iraniennes de missiles, notant avec une vive préoccupation que les drones et les missiles balistiques iraniens sont déjà entrés dans l'espace aérien de plusieurs États membres du Conseil de l'Europe, ce qui nécessite une réponse unifiée et décisive en matière de défense aérienne;»

Note explicative

se passe d'explication

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CEPA
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, ADLE
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
WIECHEL Markus, Suède, CEPA
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. 2026 - Troisième partie de session

